

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 13 DECEMBRE 2022
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2022-171

OBJET : Création d'une activité accessoire pour une période déterminée

Membres en exercice	90
Présents titulaires	61
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	22
Absents	7

Votants	83
Abstention	0
Suffrages exprimés	83
Pour	83
Contre	0

Présents :

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jacques Alain BENISTI, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL.

Représentés :

Eveline BESNARD représentée par Julien WEIL, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Agnès CARPENTIER représentée par Pascale MOORTGAT, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Véronique CHEVILLARD représentée par Charles ASLANGUL, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Philippe DUBUS représenté par Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI représentée par Michel OUDINET, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Anne KLOPP, Hervé GICQUEL représenté par Pascal TURANO, Aurélie GIRARD représentée par Benoît GAILHAC, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Brigitte GAUVIN, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Pierre LEBEAU, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Céline MARTIN représentée par Eric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON-BOYER, Florentine RAFFARD représentée par Pierre GUILLARD, Germain ROESCH représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE, Annick VOISIN représentée par Marie-France PARRAIN.

Absents :

Caroline ADOMO, Jean-Philippe BEGAT, Valérie BIGAGLI, Jean-Luc CADEDDU, Pierre CHARDON, Nassim LACHELACHE, Aurore THIROUX.

CONSEIL DE TERRITOIRE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

OBJET : Création d'une activité accessoire pour une durée déterminée

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

VU la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir recours à un vacataire, pour effectuer les missions suivantes :

- Instruction des demandes de garanties d'emprunt,
- Préparation des commissions de réservation des demandes de logements sociaux,
- Présence aux CALEOL (commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements),
- Préparation, mise en place et suivi des travaux de la PPGDID (politique intercommunale d'attribution et de la gestion des demandes de logement social),
- Travaux de suivi de la CIL (conférence intercommunale du logement),
- Travaux sur la mise en place de la gestion en flux des logements sociaux

DELIBERE

ARTICLE 1 :

AUTORISE le Président à recruter un vacataire pour une durée de 6 mois (renouvelable) à compter du 01.01.2023.

ARTICLE 2 :

FIXE la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 22 €

ARTICLE 3 :

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits aux Budget Principal,

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitanió

Olivier CAPITANIÓ

La présente délibération publiée le 15/12/22

est exécutoire à la date du

en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20221215-DC2022-171-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022